

Arrondissement de Montréal-Nord

**CHANTIER
PLAN D'ACTION FAMILLE
2008-2010**

Année 2007

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	3
La vision et les valeurs de l'arrondissement au regard de la famille.....	3
II. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION	4
La cible famille de 2008-2010.....	4
Les clientèles principalement visées.....	5
Les atouts stratégiques de l'arrondissement.....	5
Les actions majeures du plan d'action de 2008-2010.....	6
Les organismes partenaires du plan d'action de 2008-2010.....	6
III. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	7
IV. THÈMES	8
Le milieu de vie.....	8
Le partenariat.....	13
La culture, les sports et les loisirs.....	17
L'habitation.....	21
La sécurité publique.....	24
La circulation et les transports.....	28
V. ANNEXE	32
Tableaux synthèses des actions de 2008-2010	

I. INTRODUCTION

La vision et les valeurs de l'arrondissement au regard de la famille

Montréal-Nord exerce, depuis quelques décennies, un attrait particulier sur les familles en raison de son cadre de vie aux nombreux espaces verts, de ses berges, d'une impressionnante forêt urbaine, de ses parcs, d'une vie communautaire active, de ses nombreux logements et de ses services en culture, en sports et en loisirs.

En 2007, ces atouts sont encore bien présents sur le territoire. Toutefois, afin de les conserver et de les adapter à la réalité des familles de Montréal-Nord, l'arrondissement doit tenir compte de deux importants facteurs d'évolution socioculturelle qui transforment la dynamique communautaire : le vieillissement de la population et un accroissement considérable du nombre de nouveaux arrivants. Outre ces facteurs de transformation sociale, Montréal-Nord doit également composer avec un cadre de vie touché par une circulation de transit dense.

Montréal-Nord désire revitaliser ses atouts et créer un milieu de vie recherché où les familles jouiront à la fois des avantages que la banlieue procure et des avantages en matière d'environnement, de proximité et de mixité culturelle qu'offre la ville.

Par conséquent, au cours des prochaines années, pour faire de Montréal-Nord un milieu de vie encore plus attrayant pour les familles, il faudra s'attarder à améliorer ses attraits grâce à des actions dans les domaines suivants.

Environnement

- Rénover le cadre bâti et améliorer l'accessibilité.
- Remettre en valeur les espaces verts (parcs, berges, plantation, fleurissement).
- Diminuer l'impact négatif de la circulation de transit.
- Restructurer certaines parties du territoire.

Proximité

- Faciliter l'accès au centre-ville.
- Améliorer les transports en commun dans l'arrondissement, facilitant ainsi l'accès aux lieux de convivialité (commerces, écoles et installations sportives et culturelles).

Mixité de la population

- Faciliter l'intégration des communautés culturelles à la vie communautaire.
- Mieux utiliser le potentiel des activités intergénérationnelles.
- Accroître le sentiment d'appartenance grâce à une vie de quartier plus dynamique.

Tous les acteurs en présence uniront leurs efforts pour mettre en place les conditions qui permettront aux divers voisinages de l'arrondissement de se transformer en « villages » conviviaux qui offriront les avantages suivants :

- Les voisinages se seront pris en main.
- Les familles pourront compter sur l'aide d'un réseau de soutien et d'entraide.
- Les échanges interculturels et intergénérationnels favoriseront l'épanouissement de tous les membres de la famille que ce soit par les sports, les loisirs ou des activités culturelles accessibles à tous.
- Après une journée de travail, les Nord-Montréalais rentreront chez eux confiants d'y trouver la paix du foyer et heureux de saluer leurs voisins.
- Les parents pourront, en toute quiétude, laisser les enfants jouer dehors avec les petits voisins.

Cette vision et ces valeurs qui animent Montréal-Nord témoignent de l'importance que l'arrondissement accorde à la famille, cellule de base de la société et berceau de l'éducation.

II. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La cible famille de 2008-2010

En 2001, on retrouvait dans l'arrondissement 22 310 familles, soit, un accroissement de 500 familles par rapport à 1996. Ces familles avaient la charge de 14 900 enfants âgés de 0 à 14 ans, soit 17,8 % de la population de Montréal-Nord. Or, ce groupe d'âge représentait 16,1 % et 18 % de la population totale de Montréal et de la grande région métropolitaine de Montréal respectivement. À ce chapitre, l'arrondissement de Montréal-Nord se situait donc plus près du portrait des villes de la banlieue éloignée que de celui de Montréal.

Cela dit, la mise en œuvre d'un plan d'action famille devrait permettre à l'arrondissement d'accroître le nombre de familles d'au moins 500 par période quinquennale pour atteindre un total de 24 800 en 2026.

Année	(2001)	2006	2011	2016	2021	2026
Nombre de familles	(22 300)	22 800	23 300	23 800	24 300	24 800

Les clientèles principalement visées

Le plan d'action famille de 2008-2010 cible prioritairement les clientèles suivantes :

- les familles de l'arrondissement,
- les jeunes ayant un projet famille,
- les non-résidents qui travaillent dans l'arrondissement ou qui y passent pour se rendre au travail.

Les atouts stratégiques de l'arrondissement

L'arrondissement est en mesure de satisfaire les besoins fondamentaux des familles et de procurer à ses résidants un cadre de vie propice à l'habitation, aux déplacements, au travail, aux loisirs, au repos et à l'alimentation.

MONTRÉAL-NORD	
Des zones résidentielles	<ul style="list-style-type: none">• Un parc de logements variés et abordables et des espaces en voie de développement offrent une solution alternative à la banlieue, notamment pour de jeunes ménages désirant accéder à la propriété.
Une situation stratégique	<ul style="list-style-type: none">• Montréal-Nord est situé en bordure de la rivière des Prairies, au carrefour de voies de circulation importantes permettant d'accéder facilement aux berges, au centre-ville et à l'extérieur de l'île.
Un parc riverain	<ul style="list-style-type: none">• Les résidants profitent d'un parc riverain et d'une piste cyclable longeant la rivière.
Des installations et des activités culturelles, sportives et de loisirs	<ul style="list-style-type: none">• Montréal-Nord dispose d'installations auxquelles tous ont accès en raison de leur prix modéré, de leur proximité et des transports publics.
Un milieu dynamique pour les familles	<ul style="list-style-type: none">• Les organismes jeunesse et sportifs sont nombreux et bien organisés.• Un maillage solide s'est créé entre les organismes et le milieu communautaire et scolaire.• Les efforts de tous les acteurs sont mis en commun pour améliorer la qualité de vie de la communauté et des familles.

Les actions majeures du plan d'action famille de 2008-2010

MONTRÉAL-NORD	
Des déficiences à combler et des efforts à consentir	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le cadre réglementaire afin d'éviter la transformation de grands logements en petits logements. 2. Concevoir un guide de maintien du logement destiné principalement aux nouveaux résidents et y insérer un bottin groupant l'ensemble des ressources à l'intention des locataires. 3. Mettre sur pied, dans certains secteurs, un programme de crédits verts consistant à octroyer des vignettes donnant accès à des espaces réservés de stationnement sur rue à tout propriétaire qui transforme des places de stationnement hors rue en cour aménagée. 4. Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication relatif à la paix et à la sécurité publique qui, plutôt que d'entretenir la peur, aura pour objectif d'informer et d'outiller individuellement et collectivement les citoyens sur le sujet. 5. Assurer prioritairement la pérennité et le financement adéquat des projets qui ont un impact direct sur la délinquance et le phénomène des gangs de rue.
Des atouts à reconnaître et à consolider	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une étude globale sur la circulation et la synchronisation des feux en priorisant la sécurité des piétons et des cyclistes sur l'ensemble du territoire. 2. Réaménager le parc riverain afin qu'il soit plus facile d'y tenir des activités familiales en toute saison. 3. Réaménager chaque année un petit pôle commercial dans le but d'en faire un lieu convivial de rencontre et le cœur d'un voisinage, en priorisant particulièrement les marchands des rues de Charleroi, Monselet et Fleury. 6. Renforcer, pour 2008, l'offre de transports collectifs en prévision des gares PIE-IX et Lacordaire. 7. Mettre en place un projet d'<i>Animation du milieu urbain pour les familles</i> qui bonifiera l'offre de service en culture, en sports et en loisirs. 8. Organiser des rencontres informelles périodiques, tels des déjeuners-causeries, avec les acteurs du milieu afin de susciter les partenariats par l'échange d'information.

Les organismes partenaires du plan d'action famille 2008-2010

L'ensemble du milieu communautaire et institutionnel de Montréal-Nord participe à la mise en œuvre du plan d'action famille de 2008-2010.

III. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, Montréal-Nord se classe au cinquième rang pour la densité de la population au kilomètre carré. Sa population se caractérise par un taux élevé de familles monoparentales et une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. Elle se distingue également par une mixité culturelle (Italiens, Haïtien, Latino-Américain, Maghrébins, Arabes, Turcs, etc.) et l'arrivée constante de nouveaux immigrants, surtout de jeunes familles. L'arrondissement de Montréal-Nord est majoritairement francophone et, dans une proportion élevée, de confession catholique, suivie en deuxième importance de la religion islamique. Montréal-Nord est au deuxième rang des arrondissements les plus pauvres de l'île de Montréal; les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus touchés par le chômage. Selon les données de 2001¹ de Statistique Canada, Montréal-Nord se définit comme il suit :

- **Habitants** : 83 600 habitants en 2001, 83 911 en 2006 (augmentation de 0,4 %).
- **Densité** : 7 549 personnes au km² sur une superficie de 11 km² (3 625 au km² sur 500 km² pour Montréal).
- **Enfants par groupes d'âge** : 0-4 ans, 5 040 (6 %); 5-9 ans, 5 105 (6 %); 10-14 ans, 4 760 (6 %), pour un total de 18 % de la population (16 % à Montréal).
- **Population immigrante** : 27 % (28 % à Montréal) et **minorités visibles** : 23 % (24 % à Montréal).
- **Langue maternelle** : 65 % français, 4 % anglais, 31 % autre (58 %, 13 % et 29 % à Montréal).
- **Familles monoparentales** : 28 % (22 % à Montréal).
- **Revenu moyen des ménages** : 35 233 \$ (44 671 \$ à Montréal).
- **Personnes vivant sous le seuil de faible revenu** : 40 % (32 % à Montréal).
- **Ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux dépenses d'habitation** : 46 % (37 % à Montréal).
- **Population utilisant les transports en commun** dans les déplacements résidence-travail : 33 % (35 % à Montréal).

¹ Montréal en statistiques :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076.2453845&_dad=portal&_schema=PORTAL

Profil socio-économique des arrondissements :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076.2454613&_dad=portal&_schema=PORTAL

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/PES_Publications_FR/Publications/profil_montrealnord_2001.pdf

IV. THÈMES

LE MILIEU DE VIE

La qualité d'un milieu de vie fait toute la différence dans la décision que prend une famille de demeurer ou de s'établir dans une ville. Les éléments suivants doivent être pris en considération.

- La qualité de vie des personnes, y compris la santé des adultes et des enfants, l'accessibilité universelle, la convivialité des rapports entre les personnes et les jeunes.
- Le développement durable.
- Les noyaux villageois.
- Les espaces verts et bleus et les parcs.

La vision et les valeurs de l'arrondissement

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui permet aux divers quartiers de se transformer en villages conviviaux où les relations entre voisins sont plus faciles, favorisant ainsi un fort sentiment d'appartenance et l'émergence de lieux mieux adaptés pour élever une famille.

Dans le but d'y parvenir, l'arrondissement entend mener des actions tant dans le domaine de l'environnement, de l'embellissement et des pôles commerciaux de voisinage qu'en matière de mobilisation des citoyens.

Les constats

L'environnement

- Quelque 2,4 km de berges aménagées.
- Depuis 2004, la collecte sélective est implantée dans les immeubles de cinq logements et moins (2 148 tonnes métriques recueillies en 2006, soit 13 % des déchets produits par les occupants de ces résidences).
- En 2007, adoption du règlement étendant la collecte sélective à l'ensemble du territoire.
- Depuis 2004, collecte itinérante des résidus domestiques dangereux.
- Depuis l'hiver 2006, collecte des sapins de Noël.
- En 2007, adoption du règlement sur les moteurs tournant au ralenti.

L'embellissement

- Chaque été, 100 000 fleurs plantées le long des rues et dans les parcs.
- En moyenne chaque année, 130 arbres plantés le long des rues et 2 000 autres émondés.
- Depuis 2006, un programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé s'est ajouté aux interventions déjà en cours sur le domaine public.
- Installation de 375 poubelles sur le territoire, dont 100 poubelles en 2006.
- En 2006, ajout d'une deuxième équipe affectée au ramassage des poubelles.
- En 2006, un projet de sensibilisation à la propreté mis de l'avant par des citoyens du secteur nord-est.

Les pôles commerciaux

- Absence d'un vrai centre-ville et une image commerciale désuète.
- Des 1 500 commerces répartis sur le territoire, 325 sont installés le long des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX et 1 175, dans des pôles commerciaux de quartier ou de voisinage.

La mobilisation des citoyens

- Plus de 150 organismes de tous genres œuvrent sur le territoire.
- Parmi les tables de concertation présentes sur le territoire, la table *Montréal-Nord en santé*, en place depuis 2002, groupe 30 représentants de toutes les sphères d'activité.
- Une vaste démarche de prise en charge de la communauté (*empowerment*) a débuté en 2003 dans le secteur nord-est.

Les enjeux majeurs

L'environnement

- Les familles, plus particulièrement les enfants, sont de plus en plus préoccupées par l'environnement.
- La gestion environnementale des déchets est une préoccupation de l'arrondissement, l'enjeu majeur est maintenant de transférer cette préoccupation aux citoyens et de la maintenir.
- Il y aurait lieu d'exploiter davantage le potentiel des berges de la rivière des Prairies.

L'embellissement

- L'arrondissement fait énormément d'efforts pour verdir et fleurir son territoire; il faut inciter les citoyens à agir dans le même sens.
- Sauf pour quelques exceptions dans le secteur nord-est, les rues de l'arrondissement sont généralement propres.

Les pôles commerciaux

- La structure commerciale de Montréal-Nord, qui se compose de nombreux petits pôles commerciaux, peut contribuer à améliorer la vie de quartier et le sentiment d'appartenance.
- L'arrondissement veut encourager ces petits pôles commerciaux afin qu'ils deviennent des lieux de rencontre conviviaux pour les familles.

•

La mobilisation des citoyens

- La famille doit être au cœur des préoccupations du milieu associatif. En s'exprimant en fonction de leur identité culturelle et de leurs valeurs, les citoyens et les familles sont les principaux artisans de l'amélioration de la qualité de vie des divers voisinages. Ils doivent être soutenus et encouragés dans cette démarche.

Les éléments forts

- La qualité des parcs riverains qui sont déjà très fréquentés.
- Un arrondissement propre où des arbres matures bordent les rues et les boulevards sont abondamment fleuris à la belle saison.
- De nombreux commerces de quartier et de voisinage facilement accessibles à pied ou à bicyclette.
- Une véritable culture de la concertation dans l'action des organismes et des diverses institutions locales.
- Un fort sentiment d'appartenance chez les résidents.

Les éléments sur lesquels l'arrondissement peut et doit agir

- Réaménager le parc riverain.
- Créer des noyaux communautaires offrant des activités publiques commerciales et des aires de socialisation.
- Améliorer les résultats de la gestion des déchets.
- Faire en sorte que la propreté devienne l'affaire de tous.
- Accroître les efforts de fleurissement et de verdissement.
- Redynamiser et moderniser nos pôles commerciaux pour qu'ils contribuent davantage à la vie de quartier.
- Accroître les lieux publics de rencontre aussi bien pour les parents que pour les enfants.
- Renforcer les relations de l'arrondissement avec le milieu scolaire et les services de garde de la petite enfance et ainsi joindre plus efficacement les enfants et les adolescents en leur offrant une meilleure gamme d'activités.
- Poursuivre les efforts en vue de favoriser la concertation entre les organismes et les institutions locales en misant sur la complémentarité et la continuité pour maintenir la mobilisation.
- Mobiliser les citoyens pour des projets dont la réussite aura pour effet d'accroître aussi bien la qualité des milieux de vie que le sentiment d'appartenance.

Les recommandations pour 2008-2010

LE MILIEU DE VIE	
L'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'aménagement du parc riverain pour y faciliter, davantage et en toute saison, les activités familiales. • Mettre en place un programme de gestion des déchets pratique pour le citoyen ainsi qu'une stratégie de mobilisation des familles, en misant sur la participation des enfants et des adolescents à la promotion d'un environnement sain.
L'embellissement	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un concours de type <i>Villes et villages fleuris</i> en vertu duquel l'arrondissement et les familles participent à l'embellissement des voisinages. • Mobiliser les familles pour divers projets d'embellissement et d'amélioration de la propreté dans leur voisinage immédiat.
Les pôles commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménager chaque année un petit pôle commercial dans le but d'en faire un lieu convivial de rencontre et le cœur d'un voisinage, en priorisant particulièrement les marchands des rues de Charleroi, Monselet et Fleury. • Favoriser la création d'un premier petit marché (rue Rolland) qui deviendrait un lieu de convivialité par excellence.
La mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de fêtes champêtres familiales, en toute saison, par l'entremise d'un programme de soutien à l'organisation citoyenne. • Poursuivre, dans le secteur nord-est, la <i>Démarche action Montréal-Nord</i> qui permet aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique de se prendre en main pour améliorer leur milieu de vie.

LE PARTENARIAT

L'arrondissement doit son existence, de même que ses symboles, ses pratiques et son patrimoine, aux personnes qui l'ont fait naître et qui ont créé sa communauté. C'est l'ensemble des gestes faits par les uns et les autres qui en déterminent le caractère et les attraits.

Au-delà des citoyens, il y a leurs représentants, les partenaires du milieu, les bénévoles, et les intervenants municipaux qui répondent aux besoins des familles dans le but d'améliorer le cadre de vie. L'arrondissement est l'un de ces grands acteurs, et il se doit de valoriser ces réseaux et de travailler avec eux.

La vision et les valeurs de l'arrondissement

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui travaille en partenariat avec les organismes présents sur son territoire, en s'assurant de la complémentarité et de la continuité des actions, afin de répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des familles.

Pour ce faire, l'arrondissement entend faciliter la mise en commun de l'expertise, l'innovation et la complémentarité des ressources et des services.

Les constats

Les acteurs

- Dans l'arrondissement, le partenariat se caractérise par la diversité des acteurs locaux du secteur public, privé et communautaire et l'engagement des élus locaux. Ces acteurs sont issus des organismes communautaires, du secteur municipal, de la sécurité publique, du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), du réseau scolaire et des services de garde à l'enfance, des citoyens et des groupes de citoyens, du milieu des affaires, des clubs sociaux, des associations sportives, récréatives et culturelles, du réseau du développement économique, des leaders religieux et des médias locaux.
- Bon nombre de ces acteurs ont mis au point des actions en partenariat, tandis que d'autres commencent à le faire.

Le partage

- Ces partenariats se concrétisent par des projets précis et la mise en commun de ressources humaines, matérielles, techniques, financières, informationnelles et professionnelles.

Les actions en partenariat

- Dans l'arrondissement, on constate que l'action en partenariat se développe de plus en plus pour répondre efficacement au défi complexe du développement social.

Une vision commune

L'un des résultats recherchés dans le partenariat est une vision commune des réalités sur lesquelles les acteurs entendent agir ensemble. À Montréal-Nord, les acteurs du milieu s'attardent à créer cette vision commune.

Les enjeux majeurs

L'action en partenariat peut se définir comme une action commune concertée. Elle dépend des ressources, de la volonté des acteurs en place, des contraintes et des opportunités propres au milieu.

La mobilisation

- La mobilisation d'acteurs de plusieurs horizons pour le partenariat afin de s'assurer d'une diversité dans les points de vue, l'information, l'expertise et autres domaines, dans l'intérêt des familles.
- La mobilisation des acteurs pour le partenariat à toutes les étapes des choix stratégiques (la vision, la mission, les buts), mais aussi de l'étape de la détermination du problème à celle de l'élaboration des solutions et non seulement à l'étape de l'opérationnalisation.
- La complicité dans la conduite de l'action.
- Le partage du leadership en fonction des savoirs reconnus des partenaires.
- Le développement accru d'une approche globale et structurante dans l'action.

Les questionnements qui en découlent

- Comment s'établissent les liens de communication et d'échange entre les acteurs ?
- Les actions en partenariat offertes couvrent-elles l'ensemble des besoins des familles de l'arrondissement ?
- Comment favoriser les initiatives du milieu en matière de services aux familles et de participation à la vie communautaire par des actions en partenariat ?
- De quelle façon mettre en commun les ressources et services propres à chacun des acteurs ?
- Comment maximiser le réseautage entre les organismes locaux, régionaux et provinciaux ?

Les éléments forts en présence

- Les familles de l'arrondissement bénéficient de services offerts par plusieurs acteurs œuvrant en partenariat dans des domaines d'activité différents.
- Dans certains dossiers spécifiques, on assiste à une forte mobilisation des acteurs. Cette mobilisation est liée à une solide culture locale de concertation intersectorielle et multiréseaux.
- Les personnes engagées dans un organisme font preuve de leadership et de dévouement dans la communauté.
- Il existe de solides partenariats entre l'arrondissement et le réseau scolaire et entre le scolaire et le communautaire.
- Malgré un sous-financement systémique, les organismes communautaires bénéficient, dans certains cas, d'un financement dédié à des projets précis. Ce financement est plus facilement accessible du fait que Montréal-Nord est désigné zone d'intervention prioritaire par les instances gouvernementales.

Les éléments sur lesquels l'arrondissement peut et doit agir

Actions à consolider

- Poursuivre la mobilisation d'une diversité d'acteurs afin que la table *Montréal-Nord en santé* étende son partenariat intersectoriel et multiréseaux, tout particulièrement aux acteurs du secteur économique, en vue de travailler plus efficacement au bien-être et à l'épanouissement des familles.
- Créer un espace de négociation et d'interaction – *espace transactionnel* – à la table *Montréal-Nord en santé*, où les acteurs mobilisés mettent en commun leurs atouts et reconnaissent les forces et les responsabilités de chacun.
- Traduire cet engagement par des actions en partenariat dans le but d'améliorer la qualité de vie des familles.
- Promouvoir les actions réalisées en partenariat.

Actions à modifier

- Continuer d'accorder des subventions aux organismes qui travaillent en partenariat et qui, par leur mission d'origine, répondent aux critères des programmes.
- Favoriser le partenariat et les échanges entre les organismes afin d'assurer le bien-être et l'épanouissement des familles.

Actions à ajouter

- Élaborer une planification stratégique intersectorielle en vue d'améliorer le milieu de vie, la qualité de vie et le cadre de vie des familles, dans une perspective à court, à moyen et à long terme.
- Mettre en place des mécanismes permettant la circulation de l'information.

Les recommandations pour 2008-2010

LE PARTENARIAT	
La communication et la mobilisation	<ul style="list-style-type: none">• Accroître la communication et la circulation de l'information entre les organismes eux-mêmes et avec les citoyens.• Mobiliser davantage les acteurs économiques du milieu.• Accroître l'échange d'information avec d'autres arrondissements, d'autres villes et d'autres instances.• Organiser des rencontres informelles périodiques (type déjeuner-causerie) où seraient invités les acteurs du milieu afin de susciter les partenariats grâce à l'échange d'information.

LA CULTURE, LES SPORTS ET LES LOISIRS

Le portrait d'un arrondissement évolue sans cesse afin d'assurer l'épanouissement et le mieux-être des familles qui y vivent ou qui désirent s'y installer. L'offre de service en culture, en sports et en loisirs doit continuellement être adaptée et mise en valeur pour répondre aux nouvelles réalités des familles. À Montréal-Nord, cette dimension occupe une place importante parmi les préoccupations de l'administration.

La vision et les valeurs de l'arrondissement

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui reconnaît la force collective des familles et leur capacité de s'unir pour créer dans leur voisinage respectif un milieu de vie où chacune d'elles contribue et participe à la réalisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Pour concrétiser cette vision, l'arrondissement juge important de tenir compte de la réalité et des besoins des familles de Montréal-Nord, en ce qui a trait à sa programmation et à ses infrastructures, de maintenir son offre de service et de s'assurer que les services et les activités restent financièrement accessibles à tous.

Les constats

Les installations

- Les familles trouvent dans l'arrondissement plus de 215 installations sportives, culturelles et communautaires ainsi que des bibliothèques et la toute nouvelle Maison culturelle et communautaire.

L'offre de service en culture, en sports et en loisirs

- L'offre de service de l'arrondissement est établie en fonction des besoins des familles, de même que la planification, l'organisation et la réalisation d'un grand nombre de services et d'activités.
- Dans certains cas, les citoyens ont la possibilité de proposer et d'organiser eux-mêmes des activités.
- Annuellement, l'arrondissement gère 1 500 000 fréquentations pour l'ensemble des installations.

La concertation et le partenariat

- Les familles bénéficient, dans l'arrondissement, d'une dynamique de concertation et de partenariat unique, où organismes communautaires et institutions locales s'unissent pour mettre en place des projets novateurs.
- Dans ce contexte de dynamique de concertation d'un milieu effervescent, plus de 104 organismes agréés profitent du soutien offert par l'arrondissement.

La politique de l'arrondissement et un plan directeur

- L'arrondissement a pris des mesures et s'est donné des règles qui assurent aux organismes agréés un soutien logistique, un accès facile aux installations et la possibilité d'être admissibles à des subventions, le tout dans le but d'offrir un service équitable aux citoyens et aux familles.
- L'arrondissement a également adopté un *Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements communautaires* en vertu duquel il entend offrir des équipements communautaires et sportifs adéquats aux familles et améliorer l'offre de parcs et d'espaces verts.

Des parcs de voisinage et de quartier, un parc riverain et des aires de détente

- L'arrondissement met à la disposition des familles et de leurs enfants 26 parcs de voisinage et de quartier. Ceux-ci sont équipés de piscines, d'aires de spectacle, de terrains de soccer, de basket, de hockey, de tennis, etc.

Des programmes adaptés

- Les familles bénéficient de programmations culturelles, sportives et de loisirs adaptées aux réalités et aux besoins des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes âgées et des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.
- Grâce à la collaboration de nombreuses associations dans le domaine sportif, les programmations incluent une diversité de disciplines qui peuvent se pratiquer soit comme loisir soit dans des réseaux de compétition.

Les enjeux majeurs

- La famille doit demeurer au cœur des préoccupations de la communauté locale.
- Les acteurs du milieu doivent avoir le souci constant de faire de la culture, des sports et des loisirs des outils de développement de la famille.
- Les acteurs entendent consolider et améliorer l'accessibilité des services et des installations aux familles et à l'ensemble des citoyens.
- Pour joindre toutes les familles, ils doivent optimiser les moyens de communication de l'offre de service.

Les éléments forts en présence

- Une vision commune émerge dans la communauté et chez les acteurs du milieu quant aux besoins des familles en matière de culture, de sports et de loisirs.
- Étant donné la concentration de son territoire, l'arrondissement peut faciliter l'accès à des services de proximité pour ses familles.

- Les organismes jeunesse et sportifs sont nombreux et bien organisés, et il existe un maillage solide entre ce milieu et les institutions locales.
- La programmation culturelle scolaire attire annuellement 5 000 participants et celle du parascolaire, tout près de 3 700. Ces activités sont généreuses, faciles d'accès et très fréquentées.
- Les installations existantes et les activités sont accessibles en raison de leur prix modéré, de leur proximité et des transports publics.
- La dynamique communautaire se distingue par une culture locale de concertation et des partenariats établis entre les organismes et les institutions.
- Les bibliothèques de proximité sont bien réparties sur le territoire.
- Les activités culturelles sont en croissance grâce à la récente mise en place de nouvelles ressources, telle la Maison culturelle et communautaire.

Les éléments sur lesquels l'arrondissement peut et doit agir

- Favoriser le développement d'installations qui satisfont aux besoins de la communauté et qui se révèlent nécessaires à son bien-être.
- Mettre en place un plan de communication intégré pour l'ensemble de l'offre de service dans les domaines de la culture, du sport et du loisir.
- Assurer un maillage, entre les activités offertes dans l'arrondissement par les organismes fédérés et celles offertes par les organismes de loisirs et communautaires, qui faciliterait le cheminement des jeunes sportifs de l'initiation au sport jusqu'à l'aboutissement de leurs efforts au sein des réseaux de compétition organisés.
- Augmenter l'offre d'activités intergénérationnelles dans les domaines du loisir et de la culture permettant la création et l'expression ludique et artistique dans les rapports familiaux et, en particulier, dans les rapports parents-enfants et ados.
- Bonifier l'offre de service dans le domaine culturel pour les adolescents de 13 à 17 ans.

Les recommandations pour 2008-2010

LA CULTURE, LES SPORTS ET LES LOISIRS	
La communication	<ul style="list-style-type: none">• Mettre sur pied un comité ayant pour mandat de concevoir et de réaliser un plan de communication intégré ayant pour but de tenir la population locale informée de l'offre de service en culture, en sports et en loisirs.
La culture	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer, dans la programmation culturelle scolaire, des spectacles s'adressant spécifiquement à la clientèle des écoles secondaires.• Étendre la <i>Fiest'art</i> à des activités organisées par les citoyens.• Agrandir la bibliothèque Belleville du parc Ottawa, dans le secteur ouest.
Les sports	<ul style="list-style-type: none">• Mandater les responsables du projet <i>Animation du milieu urbain</i> pour planifier annuellement une compétition amicale entre des jeunes qui fréquentent les activités de ce projet et un organisme de sport fédéré. S'assurer que les parents de ces jeunes sont invités à l'événement.• Accroître le nombre de plateaux sportifs.
Les loisirs	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un projet d'<i>Animation du milieu urbain – familles</i> qui bonifierait l'offre de service en culture, en sports et en loisirs.• Poursuivre les actions prévues dans le <i>Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements communautaires</i> en assurant l'implantation ou le réaménagement d'un parc de voisinage par année.

L'HABITATION

L'accessibilité à la propriété est un facteur déterminant qui est pris en compte par un jeune ménage quand vient le temps de choisir où d'acquérir une propriété pour y élever des enfants. De manière générale, Montréal est perçu par ces derniers comme un endroit où les maisons sont trop chères et souvent mal adaptées à leurs besoins. D'autre part, des facteurs liés à la qualité et à la salubrité des logements jouent aussi un rôle important dans leur choix de s'établir dans un arrondissement plutôt que dans un autre. Les jeunes couples mettent au premier plan la santé et la qualité de vie.

Montréal-Nord désire offrir des habitations adaptées aux besoins des familles qui y vivent et de celles qui choisiront de s'y établir.

La vision et les valeurs de l'arrondissement

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement où l'habitation constitue une composante fondamentale de la qualité de vie des citoyens et a un impact majeur sur la rétention des jeunes ménages. Un arrondissement où le milieu de vie est diversifié et offre une gamme variée de logements détient un avantage qu'il faut soutenir et consolider.

Pour rehausser la qualité du milieu de vie, l'arrondissement opte d'abord pour l'amélioration du cadre bâti sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, il entend favoriser l'accès à des habitations abordables et de qualité pour les familles, en collaboration avec les organismes actifs sur son territoire et les agences gouvernementales.

Les principales valeurs que l'arrondissement entend mettre de l'avant sont le développement durable, la mixité sociale et culturelle ainsi que l'action en partenariat.

Les constats

- L'arrondissement est constitué de milieux diversifiés offrant une variété de logements qui répondent à toutes les catégories de ménages et de revenus.
- Plus de 60 % des habitats sont des logements construits au cours des années 1960 et 1970. Les loyers d'une bonne partie des logements sont à prix modiques, ils aident largement les familles défavorisées et constituent une composante de l'habitation à Montréal-Nord.

Les enjeux majeurs

- Préserver la diversité des logements existants et encourager la création de grands logements adaptés aux besoins des familles.
- S'assurer de préserver l'habitabilité et la salubrité des logements de bonne qualité (93 %). Intervenir pour améliorer les logements déficients (7 %).
- Valoriser l'importance de la présence et de la conservation des espaces verts et ludiques privés.

- Encourager l'offre de plusieurs types de logements afin de favoriser l'équilibre socioéconomique de la clientèle.
- Favoriser le maintien et le développement de composantes urbaines nécessaires à la famille telles que les parcs et les garderies.

Les éléments forts en présence

- Situation stratégique de l'arrondissement, au carrefour de voies de circulation importantes permettant à la fois l'accès au centre et à l'extérieur de l'île.
- Présence d'un parc de logements variés et abordables et d'espaces développables pouvant représenter une solution de rechange à la banlieue, notamment pour de jeunes ménages désirant accéder à la propriété.
- Installation imminente de deux gares dans l'est.
- Proximité de la rivière des Prairies et accessibilité aux parcs riverains.
- Grand nombre d'arbres matures sur rue et propreté des espaces publics.
- Présence de composantes urbaines nécessaires à la famille.

Les éléments sur lesquels l'arrondissement peut et doit agir

- Tenir compte des objectifs de la *Politique familiale* dans la planification de l'aménagement du territoire.
- Encadrer la transformation des logements existants à l'occasion de remplacements, de conversions ou de rénovations majeures.
- Continuer à appliquer rigoureusement la réglementation existante en matière de salubrité et de qualité des logements.
- Faire de la représentation auprès des autorités compétentes pour favoriser le renforcement et la création de nouveaux programmes récurrents de subventions destinés aux familles, comme l'accès à une première propriété ciblant la jeune famille, l'achat-rénovation de logements existants, la rénovation résidentielle incluant la mise aux normes de bâtiments, l'amélioration des conditions d'habitabilité et la réparation des fondations, et la conversion de logements existants en coopérative d'habitation familiale.
- Inciter les citoyens à se réappropriier les espaces extérieurs attenants à leurs logements à des fins conviviales.
- Valoriser l'accès visuel à la rivière des Prairies.
- Encourager et soutenir les initiatives du milieu notamment en matière de logement social.

Les recommandations pour 2008-2010

L'HABITATION	
La diversité et la disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre réglementaire afin d'éviter la transformation de grands logements en petits logements. • Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles.
L'état des logements	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un partenariat entre l'arrondissement et le CSSS pour intervenir en matière de salubrité des logements et élaborer une stratégie d'intervention. • Renforcer le programme d'inspection préventive en matière de salubrité des logements par un contrôle et des normes régissant les logements. • Élaborer un guide de maintien du logement destiné principalement aux nouveaux résidants et y insérer un bottin des ressources disponibles à l'intention des locataires.
Les espaces ludiques privés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied, dans certains secteurs, un programme de crédits verts consistant à octroyer des vignettes donnant accès à des espaces réservés de stationnement sur rue à tout propriétaire qui transforme des places de stationnement hors rue en cour aménagée. • Élaborer un programme de distribution d'arbres ou de végétaux ciblant les nouveaux résidants, notamment les jeunes familles avec des nouveau-nés. • Encourager le verdissement des espaces privés en faisant la promotion de murs ou de toitures végétaux. • Inciter les citoyens à participer à des concours de type <i>Villes et villages fleuris</i>.
L'équilibre socioéconomique et démographique	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que Montréal-Nord obtient sa juste part des fonds réservés à la création de logements sociaux et coopératifs afin de poursuivre sa collaboration dans ce domaine pour les familles à faible revenu. • Encourager l'offre de divers types de logements afin de conserver et d'améliorer l'équilibre socioéconomique de l'arrondissement. • Intervenir auprès des autorités compétentes afin de faire valoir les besoins spécifiques de l'arrondissement pour ce qui est de programmes d'aide destinés aux familles. • Publiciser et mettre en valeur les programmes d'aide existants du volet privé et social.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La sécurité est un élément important qui influe sur la décision d'élever une famille à Montréal-Nord. Elle présente plusieurs aspects dont la sécurité des personnes et des biens, les actes d'incivilité et de délinquance, la circulation et les déplacements par les transports en commun.

Malgré une perception médiatique de violence à Montréal-Nord, l'arrondissement, la police et les partenaires institutionnels locaux et communautaires mettent en commun leurs efforts pour renforcer le sentiment de sécurité des citoyens et des familles qui vivent sur le territoire ainsi que des personnes qui désiraient s'y installer.

La vision et les valeurs de l'arrondissement

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement où les citoyens vivent dans la paix et la sécurité et où les enfants et les jeunes adultes particulièrement se développent dans un milieu propice aux apprentissages positifs.

Des valeurs à partager : la paix et la sécurité.

Les constats

Le niveau réel de paix et de sécurité²

- L'arrondissement de Montréal-Nord se situe dans la moyenne montréalaise pour ce qui est de la délinquance.
- Le taux de délinquance demeure relativement stable alors qu'il est à la baisse pour l'ensemble de l'île de Montréal alors qu'il est à la baisse pour l'ensemble de l'Île de Montréal.
- Les crimes commis se répartissent comme suit : 58 % contre la propriété, 21 % contre la personne et 21 % pour les autres délits.
- Pour les délits contre la propriété, Montréal-Nord se situait au 18^e rang sur les 27 arrondissements de l'île de Montréal en 2002.
- En matière de délits contre la personne, l'arrondissement se situait au 4^e rang sur les 27 arrondissements, en 2002, les voies de fait étant les délits les plus nombreux de cette catégorie.
- Les homicides varient de 1 à 5 par année, de 2000 à 2004, et impliquent principalement les hommes adultes (victimes et suspects).
- La violence est trop souvent une réponse aux conflits qu'on utilise à défaut de connaître des modèles pacifiques de gestion de conflits.

² Selon les statistiques du SPVM, 2002-2004

- Quant aux incendies, 39 % sont accidentels (la première cause est le feu de cuisson laissé sans surveillance). La fumée est la cause principale des décès. Dans ces cas, 50 % des logements touchés n'étaient pas munis de détecteurs de fumée fonctionnels.

Les sentiments de paix et de sécurité

- La population de Montréal-Nord semble avoir un sentiment de sécurité moins fort que la moyenne, c'est surtout le cas pour les aînés et les résidants des secteurs à forte densité de population.
- Les attroupements de jeunes, surtout des garçons noirs, inquiètent les citoyens qui les associent systématiquement aux gangs de rue.
- Le sentiment de paix et de sécurité est directement relié au sentiment d'appartenance au milieu. Là où le tissu social est brisé, les gens sont plus craintifs. Les médias et les rumeurs contribuent à entretenir le sentiment d'insécurité dans la population.
- L'isolement, le manque de ressources, le racisme et la xénophobie sont des facteurs aggravants de la délinquance.
- Malgré les chiffres qui indiquent que la situation est stable, les citoyens ont l'impression que l'arrondissement est plus dangereux qu'autrefois, que la violence est à la hausse et que les agressions sont fréquentes.
- Les résidants de Montréal-Nord ont trop souvent une perception négative et ne parlent que rarement de la présence d'éléments positifs lorsqu'ils font le portrait de leur milieu de vie.
- Les citoyens de Montréal-Nord souhaitent plus de surveillance policière, un meilleur contrôle des gangs de rue, plus d'aires de jeu sécuritaires pour les enfants et les adolescents et un soutien ponctuel des jeunes par des jeunes pour éviter qu'ils soient recrutés par des gangs de rue.
- Les citoyens ont exprimé le désir de protéger leurs enfants et de leur offrir un meilleur encadrement et une meilleure éducation. Ils souhaitent qu'il y ait plus de civisme et de courtoisie entre voisins et résidants.

Les enjeux majeurs

- La promotion de la paix et de la sécurité.
- L'importance de modifier les perceptions et d'améliorer l'image de Montréal-Nord.
- La prévention de la délinquance et du phénomène des gangs.
- L'importance d'unir les forces du milieu, institutionnelles et communautaires, pour créer une meilleure qualité de vie, notamment pour les familles.

Les éléments forts en présence

- Il existe une véritable culture de la concertation à Montréal-Nord.
- Le comité *Gangs de rue Montréal-Nord* a défini une vision et un plan d'action unifié en matière de lutte contre le phénomène des gangs de rue.
- Le milieu est conscient d'un certain nombre de problèmes importants en matière de sécurité publique et affiche de plus en plus une volonté de prise en charge de ses problèmes.

Les éléments sur lesquels l'arrondissement peut et doit agir

Actions à consolider

- Accroître le soutien aux initiatives de promotion de la paix et de la sécurité ainsi que l'appui aux initiatives permettant la modification des perceptions que les citoyens ont de leur environnement (Plan d'action en matière de paix et de sécurité urbaine).
- Favoriser la complémentarité des actions entre les divers projets prioritaires – *Animation du milieu urbain, Travailleurs de rue, Tandem, Paix et sécurité Montréal-Nord* et *Un Itinéraire pour tous* –, d'où l'importance de faire le suivi du plan d'action unifié de l'arrondissement en matière de paix et de sécurité publique et de lutte contre le phénomène des gangs de rue.
- Assurer le maintien et l'augmentation de toutes les formes de patrouilles alternatives auxquelles participent les postes de quartier 39 et 40. Il s'agit de patrouilles à pied et à vélo (policiers, cadets, jeunes patrouilleurs) et de la patrouille communautaire.

Actions à modifier

- Concevoir et mettre en œuvre, avec les partenaires concernés, un plan de communication relatif à la paix et à la sécurité publique. Ce plan doit avoir pour objectif non pas d'entretenir la peur du crime, mais plutôt d'informer et d'outiller individuellement et collectivement les citoyens.
- Intensifier les actions locales destinées aux groupes d'âge pour lesquels il y a une carence de services plus importante en matière du phénomène des gangs :
 - Activités de promotion de la paix et de la sécurité et activités de modification des perceptions : adultes âgés de 25 et plus, notamment les aînés (50 et plus).
 - Activités de prévention touchant les enfants (0 à 12 ans).

Les actions prioritaires

- Assurer prioritairement la pérennité et le financement adéquat des projets qui ont un impact plus direct sur la délinquance et la lutte contre les gangs de rue.

Les recommandations pour 2008-2010

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Les plans d'action	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser les activités du Plan d'action de 2007 du comité <i>Gangs de rue Montréal-Nord</i>.• Poursuivre la réalisation des activités du Plan d'action en sécurité urbaine de Tandem, <i>Paix et sécurité Montréal-Nord</i>.

LA CIRCULATION ET LES TRANSPORTS

Ce thème traite des questions reliées au transport des personnes et des biens, dans le respect des orientations du plan de transport, de la stratégie de développement durable et du plan d'urbanisme.

La vision et les valeurs de l'arrondissement

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui, de façon sécuritaire, assure un meilleur partage des infrastructures entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, comblant ainsi les besoins de mobilité des familles et des résidents du territoire.

Pour y parvenir, l'arrondissement entend adopter une série de mesures relatives au réseau routier, aux transports en commun, aux modes de transport actif et aux intersections problématiques.

Les constats

Le réseau routier

- L'arrondissement de Montréal-Nord s'étend sur une superficie de 11,1 km². Il est sillonné par 184 km de rues, dont 143 km de rues locales et 41 km de boulevards (Henri-Bourassa, Léger, Pie-IX, Lacordaire, Langelier, Saint-Michel et Industriel). Dans ce réseau routier, 30 km d'artères commerciales permettent une activité économique croissante et un accès aux grands centres commerciaux. S'ajoutent aussi 367 km de trottoirs sur l'ensemble du territoire.

Les transports en commun

- L'arrondissement est desservi par 21 lignes d'autobus – dont 12 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite – et compte des voies réservées aux autobus et aux taxis.
- Le pourcentage de ménages sans auto, 33,2 % ou plus, est considérable et doit être pris en considération au moment d'offrir aux familles des conditions optimales de déplacements.

Les modes de transport actif

- L'arrondissement possède deux pistes cyclables. La première, sur Henri-Bourassa, d'une longueur d'environ 500 m, s'étend du boulevard Langelier au ruisseau de Montigny. La deuxième, d'une longueur de 6 km, longe le boulevard Gouin. Elle relie les secteurs est et ouest de l'arrondissement et se rend jusqu'au parc de l'Île-de-la-Visitation.
- Montréal-Nord est doté de 89 feux de circulation et de 28 intersections avec traverses de piétons. 9 intersections ont un décompte numérique, 4 sont entièrement protégées, 21 sont semi-protégées et 3 ne sont pas protégées.

Les enjeux majeurs

Le réseau routier

- Diminuer l'impact négatif de la circulation de transit. Cet impact est d'autant plus fort que l'Autoroute 25 se termine au boulevard Henri-Bourassa Est et que le boulevard Pie-IX constitue une voie d'accès incontournable vers le centre-ville. Ces deux boulevards sont des axes de transit majeurs, et la circulation y est plus dense que partout ailleurs dans notre réseau routier.
- Rendre plus sécuritaires les intersections et les carrefours jugés potentiellement dangereux pour faciliter les déplacements des familles. On remarque une densité de circulation et un taux élevé d'accidents aux intersections des boulevards Henri-Bourassa–Léger (entre Garon et Balzac), Henri-Bourassa–Lacordaire et Saint-Michel–Fleury.
- Sécuriser, en concertation avec la sécurité policière, certains secteurs locaux ainsi que les parcs et les écoles en rajustant la durée des feux à décompte numérique et en marquant la chaussée des traverses de piétons.
- Sensibiliser les résidants à des mesures d'apaisement de la circulation dans les rues locales et aux intersections achalandées qui sont des sources de conflits potentiels.
- Réduire les inconvénients à l'équilibre et à la qualité de vie des familles – circulation lourde, bruits ambiants, sécurité des piétons et risques d'accident dans les rues résidentielles.

Les transports en commun

- Assurer le partage adéquat des emprises routières en aménageant des voies réservées aux autobus, des voies cyclables et un réseau de camionnage.
- Renforcer l'offre des transports collectifs pour les familles.
- Favoriser l'implantation de circuits locaux pour permettre aux familles de fréquenter les endroits essentiels, comme les écoles, les CPE, le CSSS, les commerces, les bibliothèques et les lieux de travail.
- Favoriser l'implantation de circuits d'autobus atypiques, comme le circuit n° 43, pour desservir plusieurs endroits essentiels à l'occasion d'événements populaires.
- Offrir des conditions de sécurité optimales aux familles durant leurs déplacements, le soir et la nuit, en améliorant l'éclairage des abribus dans certains secteurs.

Les modes de transport actif

- Favoriser et augmenter les voies cyclables, en partenariat avec Vélo-Québec, en donnant accès aux endroits essentiels : écoles, parcs, CPE, bibliothèques, lieux de travail, lieux commerciaux, noyaux communautaires et les deux gares.
- Aménager des pistes cyclables, dans les axes nord-sud, qui relieraient les principaux pôles générateurs de déplacements, en favorisant l'intermodalité avec les autres moyens de transport.

Les éléments forts en présence

Les transports en commun

- Le réseau des transports en commun fait preuve d'efficacité dans sa détermination à réduire la dépendance automobile.

Les boulevards

- En donnant accès à une multitude d'activités, les boulevards contribuent à l'essor économique et permettent des échanges entre les arrondissements.

Le réseau routier

- La position des axes nord-sud et est-ouest du réseau routier facilite l'accès aux principaux secteurs d'activité qui sont en périphérie du territoire de même qu'aux autoroutes.

Les éléments sur lesquels l'arrondissement peut et doit agir

- Sensibiliser les partenaires institutionnels aux difficultés engendrées par le nombre élevé de camions qui transitent par Montréal-Nord.
- Agir de concert avec les autres arrondissements dans la synchronisation des feux de circulation pour favoriser les piétons.
- Renforcer l'offre des transports collectifs pour les familles afin de permettre une mobilité accrue et une accessibilité à tous les services.
- Favoriser les modes de transport actif (vélo, marche, patins à roues alignées) et la modernisation des infrastructures afin de permettre une meilleure fluidité des trajets à pied et à bicyclette.

Les recommandations pour 2008-2010

LA CIRCULATION ET LES TRANSPORTS	
Le réseau routier	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer harmonieusement le boulevard Industriel dans l'espace urbain et lui donner une vocation optimale en fonction de l'aménagement prochain de deux gares qui désenclaveront le secteur sud.• Réaliser une étude globale de la circulation sur les principales artères et aux intersections en fonction de paramètres de sécurité pour piétons, cyclistes et automobilistes.• Synchroniser et rajuster la durée des feux de circulation.
Les transports en commun	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter l'offre de transports en commun adaptés aux besoins des familles en mettant sur pied un projet pilote de circuit local ou le remodelage d'un circuit existant en fonction des points d'intérêt familial, tels les CLSC, les bibliothèques, la MCC, les centres commerciaux et autres.• Assurer un partage adéquat des emprises routières au moyen de voies réservées aux autobus et taxis, de voies cyclables et d'un réseau de camionnage.
Les modes de transport actif	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser le développement des voies cyclables dans l'axe nord-sud, qui seraient intégrées dans un plan de déplacements urbains reliant les écoles, les parcs, les CPE et les bibliothèques.• Instaurer des programmes pour les jeunes dans le but d'aménager des voies cyclables estivales, dans certains secteurs, favorisant les déplacements à pied, à vélo et en patins à roues alignées vers les aires de loisirs.
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none">• Délimiter les zones de stationnement interdit près des intersections pour améliorer la visibilité des conducteurs (rues Fleury, Prieur et Monselet).

V. ANNEXE

Annexe – Tableaux synthèses des actions de 2008-2010

LE MILIEU DE VIE	
L'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'aménagement du parc riverain pour y faciliter, davantage et en toute saison, les activités familiales.• Mettre en place un programme de gestion des déchets pratique pour le citoyen ainsi qu'une stratégie de mobilisation des familles, en misant sur la participation des enfants et des adolescents à la promotion d'un environnement sain.
L'embellissement	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un concours de type <i>Villes et villages fleuris</i> en vertu duquel l'arrondissement et les familles participent à l'embellissement des voisinages.• Mobiliser les familles pour divers projets d'embellissement et d'amélioration de la propreté dans leur voisinage immédiat.
Les pôles commerciaux	<ul style="list-style-type: none">• Réaménager chaque année un petit pôle commercial dans le but d'en faire un lieu convivial de rencontre et le cœur d'un voisinage, en priorisant particulièrement les marchands des rues de Charleroi, Monselet et Fleury.• Favoriser la création d'un premier petit marché (rue Rolland) qui deviendrait un lieu de convivialité par excellence.
La mobilisation	<ul style="list-style-type: none">• Accroître le nombre de fêtes champêtres familiales, en toute saison, par l'entremise d'un programme de soutien à l'organisation citoyenne.• Poursuivre, dans le secteur nord-est, la <i>Démarche action Montréal-Nord</i> qui permet aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique de se prendre en main pour améliorer leur milieu de vie.

LE PARTENARIAT	
La communication et la mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la communication et la circulation de l'information entre les organismes eux-mêmes et avec des citoyens. • Mobiliser davantage les acteurs économiques du milieu. • Accroître l'échange d'information avec d'autres arrondissements, d'autres villes et d'autres instances. • Organiser des rencontres informelles périodiques (type déjeuner-causerie) où seraient invités les acteurs du milieu afin de susciter les partenariats grâce à l'échange d'information.

LA CULTURE, LES SPORTS ET LES LOISIRS	
La communication	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un comité ayant pour mandat de concevoir et de réaliser un plan de communication intégré ayant pour but de tenir la population locale informée de l'offre de service en culture, en sports et en loisirs.
La culture	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer, dans la programmation culturelle scolaire, des spectacles s'adressant spécifiquement à la clientèle des écoles secondaires. • Étendre la <i>Fiest'art</i> à des activités organisées par les citoyens. • Agrandir la bibliothèque Belleville du parc Ottawa, dans le secteur ouest.
Les sports	<ul style="list-style-type: none"> • Mandater les responsables du projet d'<i>Animation du milieu urbain</i> pour planifier annuellement une compétition amicale entre des jeunes qui fréquentent les activités de ce projet et un organisme de sport fédéré. S'assurer que les parents de ces jeunes sont invités à l'événement. • Accroître le nombre de plateaux sportifs.
Les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un projet d'<i>Animation du milieu urbain – familles</i>, qui bonifierait l'offre de service en culture, en sports et en loisirs. • Poursuivre les actions prévues dans le <i>Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements communautaires</i> en assurant l'implantation ou le réaménagement d'un parc de voisinage par année.

L'HABITATION	
La diversité et la disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre réglementaire afin d'éviter la transformation de grands logements en petits logements. • Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles.
L'état des logements	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un partenariat entre l'arrondissement et le CSSS pour intervenir en matière de salubrité des logements et élaborer une stratégie d'intervention. • Renforcer le programme d'inspection préventive en matière de salubrité des logements par un contrôle et des normes régissant les logements. • Élaborer un guide de maintien du logement destiné principalement aux nouveaux résidents et y insérer un bottin des ressources disponibles à l'intention des locataires.
Les espaces ludiques privés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied, dans certains secteurs, un programme de crédits verts consistant à octroyer des vignettes donnant accès à des espaces réservés de stationnement sur rue à tout propriétaire qui transforme des places de stationnement hors rue en cour aménagée. • Élaborer un programme de distribution d'arbres ou de végétaux ciblant les nouveaux résidents, notamment les jeunes familles avec des nouveau-nés. • Encourager le verdissement des espaces privés en faisant la promotion de murs ou de toitures végétaux. • Inciter les citoyens à participer à des concours de type <i>Villes et villages fleuris</i>.
L'équilibre socioéconomique et démographique	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que Montréal-Nord obtient sa juste part des fonds réservés à la création de logements sociaux et coopératifs afin de poursuivre sa collaboration dans ce domaine pour les familles à faible revenu. • Encourager l'offre de divers types de logements afin de conserver et d'améliorer l'équilibre socioéconomique de l'arrondissement. • Intervenir auprès des autorités compétentes afin de faire valoir les besoins spécifiques de l'arrondissement pour ce qui est de programmes d'aide destinés aux familles. • Publiciser et mettre en valeur les programmes d'aide existants du volet privé et social.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Les plans d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les activités du Plan d'action de 2007 du comité <i>Gangs de rue Montréal-Nord</i>. • Poursuivre la réalisation des activités du Plan d'action en sécurité urbaine de Tandem, <i>Paix et sécurité Montréal-Nord</i>.

LA CIRCULATION ET LES TRANSPORTS	
Le réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer harmonieusement le boulevard Industriel dans l'espace urbain et lui donner une vocation optimale en fonction de l'aménagement prochain de deux gares qui désenclaveront le secteur sud. • Réaliser une étude globale de circulation sur les principales artères et aux intersections en fonction de paramètres de sécurité pour piétons, cyclistes et automobilistes. • Synchroniser et rajuster la durée des feux de circulation.
Les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'offre de transports en commun adaptés aux besoins des familles en mettant sur pied un projet pilote de circuit local ou le remodelage d'un circuit existant en fonction des points d'intérêt familial, tels les CLSC, les bibliothèques, la MCC, les centres commerciaux et autres. • Assurer un partage adéquat des emprises routières au moyen de voies réservées aux autobus et taxis, de voies cyclables et d'un réseau de camionnage.
Les modes de transport actif	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement des voies cyclables dans l'axe nord-sud, qui seraient intégrées dans un plan de déplacements urbains reliant les écoles, les parcs, les CPE et les bibliothèques. • Instaurer des programmes pour les jeunes dans le but d'aménager des voies cyclables estivales, dans certains secteurs, favorisant les déplacements à pied, à vélo et en patins à roues alignées vers les aires de loisirs.
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter les zones de stationnement interdit près des intersections pour améliorer la visibilité des conducteurs (rues Fleury, Prieur et Monselet).